



2025-2026

Code de conduite et règles de fonctionnement

MON HORAIRE

HORAIRE	JOUR 1	JOUR 2	JOUR 3	JOUR 4	JOUR 5
🔔 7h45	Entrée des élèves marcheurs / Surveillance sur la cour				
🔔 7h50	Déplacements				
1 ^e période 7h54 → 8h54					
2 ^e période 8h54 → 9h54					
🔔 9h54 → 10h17	RÉCRÉATION				
3 ^e période 10h17 → 11h17					
🔔 11h17 → 11h21	Déplacements / Départ pour le dîner				
🔔 11h21 → 12h38	DÎNER				
🔔 12h38	Retour des élèves marcheurs / Surveillance sur la cour				
	Déplacements				
4 ^e période 12h42 → 13h42					
🔔 13h42 → 14h05	RÉCRÉATION				
5 ^e période 14h05 → 15h05					
15h05 → 15h09	Déplacements				
15h09 → 15h13	Départ des marcheurs et des autobus / Surveillance sur la cour				

CODE DE CONDUITE DE L'ÉCOLE

Tous les membres du personnel de l'école de l'Odyssée ont à cœur que tu deviennes un citoyen **PRO**. Afin d'y parvenir, nous travaillerons tous ensemble et avec l'aide de tes parents à t'outiller en ce sens. Suite à notre travail éducatif en classe et à l'extérieur de la classe, le personnel de l'école informera tes parents de ton cheminement de PRO. Au besoin, des stratégies constructives seront mises en place pour t'aider.

PLAISIR

P

<p style="text-align: center;">J'adopte un comportement sécuritaire pour moi et pour les autres.</p> <p style="text-align: center;"><u>Pour :</u></p> <p>Apprendre à développer mon jugement, à me protéger et protéger les autres.</p> <p>Vivre dans un milieu sécuritaire afin de ressentir un bien être.</p> <p>Prévenir les vols, les situations conflictuelles et dangereuses.</p>	<p style="text-align: center;"><u>Pour ce faire :</u></p> <p>J'apporte à l'école uniquement le matériel nécessaire et permis par le personnel de l'école.</p> <p>Je me déplace calmement. Donc, à l'intérieur de l'école, je respecte le ton de voix demandé et je marche.</p> <p>Je dénonce de façon socialement acceptable toute situation qui porte atteinte à mes camarades ou à moi-même, en personne à l'adulte ou dans la boîte de dénonciation.</p>
<p style="text-align: center;">Je joue en respectant les règles.</p> <p style="text-align: center;"><u>Pour :</u></p> <p>Prévenir les blessures et les conflits.</p> <p>Développer de saines relations avec les autres.</p> <p>Développer des habiletés sociales et les enrichir.</p>	<p style="text-align: center;">Je joue en adoptant des comportements sécuritaires.</p> <p>Je m'assure de connaître les règles et je joue en les appliquant.</p> <p>J'annonce au groupe que j'aimerais me joindre à eux pour l'activité ou le jeu.</p>

RESPECT

<p style="text-align: center;">... DES AUTRES</p> <p style="text-align: center;">Je respecte les adultes et les élèves par mon attitude, mes gestes et mon langage.</p> <p style="text-align: center;"><u>Pour :</u></p> <p>Développer les relations harmonieuses avec les autres.</p> <p>Exprimer mes émotions et mes opinions de façon polie et pacifique.</p>	<p style="text-align: center;"><u>Pour ce faire :</u></p> <p>Je m'exprime calmement et avec politesse.</p> <p>Je suis à l'écoute et j'essaie de comprendre le message de la personne qui me parle.</p> <p>Je respecte le droit de parole, le mien et celui des autres.</p>
--	--

R**... DE L'ENVIRONNEMENT****Je garde le mobilier, le matériel et les lieux propres et en bon état.**Pour :*Créer un milieu de vie propre et agréable.*Pour ce faire :*Je dispose de mes déchets aux endroits appropriés (poubelle, recyclage et compost).**Je remets les objets utilisés dans le même état que je les ai pris.**Je prends soin de maintenir propres les aires communes de l'école (corridor, salle de bains, gymnase, salle poly, bibliothèque, musique).***... DE SOI****Je m'investis dans mes apprentissages.****Je suis responsable de mes choix.****Je suis ponctuel.**Pour :*Apprendre à faire face à ses obligations et ses devoirs.**Apprendre à assumer les conséquences de ses gestes, positives ou constructives.**Apprendre à faire des choix éclairés.**Apprendre à devenir un bon citoyen.**Je fais le travail tel que demandé, dans les délais prévus.**J'écoute et je participe en classe.**Je respecte les consignes.**J'assume les conséquences de mes gestes.**Au son de la cloche, je me dirige à l'endroit attendu.***OUVERTURE****G****Je participe à la résolution de mes conflits de façon pacifique.**Pour :*Apprendre à traiter l'autre avec estime et considération.**Apprendre à connaître d'autres réalités.**J'écoute et je suis sensible à la réalité des autres.**Je propose des solutions et j'accepte de faire des compromis.***Je respecte les différences de chacun.**Pour :*Développer mon empathie.**Favoriser un milieu de vie harmonieux pour tous.**Je respecte les goûts, les opinions et les personnalités différents des miens.**Je **PENSE** avant d'émettre un commentaire, est-ce :***Positif?****Exact?****Nécessaire?****Sage?****Enrichissant?**

RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

Absence, retard ou départ hâtif des élèves



Nous vous rappelons que la *Loi sur l'instruction publique (LIP)* oblige tout élève à fréquenter l'école. Nous comptons donc sur votre collaboration afin que votre enfant ne s'absente pas de l'école sans raison valable. Le calendrier scolaire comporte 180 jours de classe et la fréquentation de l'école est obligatoire (LIP art. 14).

Dans l'éventualité où un élève devrait s'absenter pour des motifs autres que maladie ou rendez-vous avec un professionnel de la santé (ex : voyage, tournoi), la reprise des travaux, leçons et de la matière vue en classe seront de la responsabilité des parents et de l'élève. Les enseignants ne pourront reprendre ces moments d'enseignement et ne donneront pas non plus de travail à l'avance. Les fins d'étapes sont très importantes. Plusieurs évaluations pour le bulletin ont lieu. De plus, veuillez noter qu'à compter de la mi-mai, plusieurs groupes d'élèves sont en examen du MEES. Ces évaluations ne seront pas reprises à moins de circonstances exceptionnelles.



En cas d'absence ou de retard motivé de votre enfant, veuillez aviser l'école par le **Mozaïk portail parent** ou en téléphonant au secrétariat avant 7 h 50 le matin, ou avant 12 h 40 s'il s'absente en après-midi. Un message peut être laissé dans la boîte vocale en tout temps au 514-380-8899, poste 4211 ou par courriel à delodysee@cssdgs.gouv.qc.ca.



Si votre enfant doit quitter l'école avant la fin des classes, nous vous demandons d'en aviser l'enseignante et de l'inscrire dans le **Mozaïk portail parent**. Vous devez passer au secrétariat pour venir chercher votre enfant afin que nous prenions note de son départ. Aucun élève ne sera autorisé à quitter hâtivement l'école sans votre justification. Par mesure de sécurité, les parents ne sont pas autorisés à venir chercher leur enfant dans la cour de l'école.

Toutefois, si vous venez chercher votre enfant à la fin des cours, soit à 11h17 ou à 15h05, et que votre enfant est inscrit au service de garde et/ou à la surveillance du dîner, vous devrez passer par la porte située devant l'école. C'est l'éducatrice du service de garde ou la surveillante d'élèves qui prendra note de son départ.

RETARDS

L'élève doit entrer dans l'école à la 2^e cloche (7h50) au plus tard pour être en classe et prêt à débiter son premier cours à 7h54. Aucune surveillance extérieure n'est assurée après 7h54. Après 7h54, l'élève est considéré « en retard » et devra passer par le secrétariat. Être à l'heure permet à votre enfant de débiter sa journée du bon pied. C'est pour cette raison que des mesures seront prises en cas de retards répétitifs.

Collations

Nous encourageons les collations saines qui correspondent au Guide alimentaire canadien car elles favorisent la concentration et la disponibilité des enfants. Les fruits, les légumes et les produits laitiers sont à privilégier.



Étant donné la présence à l'école d'élèves souffrant d'allergies sévères aux produits contenant des arachides, nous les interdisons.

La gomme à mâcher est aussi interdite à l'école, sauf lors d'une permission spéciale en classe.

Accès à l'école et au stationnement



Pour la sécurité de vos enfants, il est interdit de circuler avec votre voiture ou encore de vous stationner sur le terrain de l'école à partir de 7 h 30 le matin jusqu'à 15 h 15. Les parents qui désirent accompagner leur enfant au service de garde doivent se stationner dans les rues environnantes (rue des Colibris ou des Éperviers) en respectant la signalisation de la ville. L'accès au rond-point et au stationnement de l'école est réservé aux piétons, à l'autobus, au service de berlines et au personnel seulement. Toutefois, veuillez noter qu'un espace de stationnement est réservé pour les personnes possédant une vignette de stationnement pour personne handicapée près de la porte du secrétariat.

L'école est avant tout un lieu de travail et d'apprentissage pour les enfants et il se doit d'être sécuritaire. Pendant les heures de classe, tous les parents doivent utiliser l'entrée du secrétariat donnant sur le stationnement. Toutes les autres portes sont verrouillées. Le secrétariat est fermé de 11h30 à 12h30. Veuillez-vous diriger à la porte du service de garde pour toute visite entre 11h30 et 12h30.

Si vous désirez rencontrer un membre du personnel, nous vous demandons de prendre rendez-vous avec la personne concernée. Il nous fera plaisir de vous recevoir au moment convenu.

Administration de médicaments



Tout médicament doit être prescrit. Le médicament devra être dans son contenant d'origine comprenant l'étiquette de prescription. Un formulaire sera à remplir afin de nous donner l'autorisation d'administration de médicament. Le parent doit autoriser, chaque fois qu'il est nécessaire, le traitement médical sur le formulaire prévu (disponible au secrétariat).

Aucun médicament en vente libre ne sera administré à un enfant (Tylenol, etc.).

Le Tylenol, ou tout autre médicament en vente libre, pourra être administré s'il est prescrit par un médecin ou un pharmacien. Avec l'étiquette de prescription, la dose et la fréquence d'administration, seulement, nous pourrons en donner à votre enfant. Vous devrez également compléter le formulaire d'autorisation à l'école ou au service de garde.

Élèves marcheurs ou transportés par les parents



Pour des raisons de sécurité, l'élève arrive à l'école à **7 h 45** soit au début de la période de surveillance assumée par le personnel. Avant cette heure, l'école n'est pas responsable de tout problème qui pourrait survenir sur son terrain.

Pour les mêmes raisons à l'heure du dîner, l'élève arrive seulement 6 minutes avant le début des cours de l'après-midi, soit à **12 h 38**. Ainsi, l'école n'assume aucune responsabilité quant à tout accident qui pourrait survenir sur le terrain de l'école.

Dès son arrivée à l'école, l'élève descend de sa bicyclette ou de sa trottinette et l'attache au support prévu à cet effet avec un cadenas. Aussitôt que l'élève arrive près du terrain de l'école, il enlève ses patins à roues alignées et met ses chaussures. Ses patins doivent être rangés dans un sac à dos. Les souliers à roulettes sont strictement défendus à l'école.



Tenue vestimentaire

Les élèves doivent porter des vêtements et des souliers qui conviennent à la vie scolaire et aux saisons. La tenue vestimentaire doit être empreinte de décence et de respect.

Voici quelques règles vestimentaires à respecter en tout temps :

- ✓ Les vêtements ou accessoires à caractère violent, sexuel ou raciste sont interdits;
- ✓ Les casquettes doivent être retirées avant d'entrer en classe;
- ✓ Je porte des souliers adaptés aux activités : le port de soulier de type « gougoune » est risqué et peut occasionner des blessures lors des déplacements dans le corridor, les escaliers et dans certaines activités récréatives. Un enfant pourrait se faire interdire certaines activités par mesure de sécurité.
- ✓ Les espadrilles sont fortement recommandées pour les activités physiques.

L'adulte se réserve le droit de communiquer avec les parents si la tenue vestimentaire de l'enfant est jugée inappropriée.

Objets de la maison et objets électroniques



Les jeux électroniques, le téléphone cellulaire, la montre intelligente, l'appareil photo ainsi que les tablettes sont interdits, sauf autorisation particulière par l'adulte de l'école pour des projets spéciaux.



De même, les objets de la maison tels que cartes de collection, jouets et autres objets personnels doivent demeurer à la maison, sauf en cas de permission spéciale.

Bibliothèque



L'enfant est responsable du retour des livres empruntés. **S'il y a perte ou détérioration, un montant équivalent au coût de remplacement sera exigé.** Si le livre est brisé, rappez-le sans le réparer.

Premiers soins



Lorsqu'un accident se produit à l'école, le personnel assure les premiers soins. Si la blessure est jugée sérieuse, un membre de l'équipe de l'école communique immédiatement avec les parents. Il leur demandera alors de venir chercher l'enfant pour le conduire à une clinique médicale. Dans le cas où l'école ne peut rejoindre un parent, un membre du personnel de l'école accompagnera l'enfant en ambulance au centre hospitalier jusqu'à la prise en charge de l'enfant par ses parents.

Sorties des élèves lors des températures froides



Nous suivons les recommandations de la direction de la santé publique en ce qui concerne les températures froides. Lorsque la température atteint -25°C ou que l'indice de refroidissement est de -28°C , nous gardons les enfants à l'intérieur.

Objets perdus ou volés



L'école ne peut être tenue responsable des objets perdus ou volés. Les objets perdus sont disposés dans des bacs prévus à cet effet et accessibles aux enfants en tout temps. Nous incitons les élèves qui ont perdu quelque chose à vérifier à cet endroit.

Un vêtement identifié retrouve plus facilement son propriétaire...

Garde légale de l'enfant par un des deux parents, une tutrice ou un tuteur



En cas de séparation légale, les parents sont tenus de faire parvenir à l'école la copie du jugement de la cour.

Fermeture de l'école et urgence

Dans le cas d'intempéries majeures (tempête, verglas, ...) qui débutent durant la nuit, le CSSDGS vous avise tôt le matin de la fermeture de l'école par différentes stations de radio ainsi qu'à la télévision. Le message à surveiller est celui concernant le **Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries**. De plus, vous pouvez consulter via Internet le site du centre de services à l'adresse suivante : www.cssdgs.gouv.qc.ca et sur la page Facebook du Centre de services scolaires. À moins d'avis contraire, lorsque l'école est fermée, le service de garde l'est également.



Code d'éthique en informatique

Code d'éthique d'utilisation du matériel technologique du Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries

- J'utilise des mots qui sont polis et gentils : je ne dis pas de méchancetés.
- Je n'intimide pas et je suis respectueux avec tout le monde.
- Je prends soin du matériel que j'utilise.
- Je ne donne pas mon ou mes mots de passe et tout ce qui me concerne.
- Je ne donne pas mon nom, je ne parle pas de moi et je ne montre pas de photos de moi aux gens que je ne connais pas.
- Je communique avec mon enseignant à l'aide des outils fournis par l'école.
- Je respecte les droits d'auteur. Je dis d'où proviennent les textes, les photos, les images et la musique que j'utilise pour mes travaux.
- Je respecte les documents des autres.
 - Je ne les modifie pas.
 - Je ne les copie pas.
 - Je ne les détruis pas.
- Pour mettre ma photo ou celle d'un autre, je dois demander à mes parents ou aux parents de l'autre.
- Si je prends une photo ou une vidéo d'un adulte ou que je l'enregistre, je lui demande son autorisation.
- Je dois avoir l'autorisation pour utiliser un appareil électronique (ordinateur, téléphone, tablette, etc.) à l'école, que cet appareil m'appartienne ou non.

Signature de l'élève : _____

Signature du parent ou du tuteur : _____

RÈGLES DE CONDUITE ET MESURES DE SÉCURITÉ PRIMAIRE – ANNÉE 2025-2026

Règles de conduite et mesures de sécurité que je dois respecter :

1. Je suis toujours à l'heure à mon arrêt (au moins 10 minutes à l'avance), car l'autobus n'attend pas après moi. Je ne joue pas dans la rue en attendant l'autobus. J'attends sur le trottoir ou l'accotement en respectant les autres et la propriété d'autrui.
2. J'attends que l'autobus soit complètement immobilisé avant de monter à bord. Je montre ma carte d'identité (ou une pièce d'identité) au conducteur s'il me le demande. Je respecte les places assignées. Je m'assois rapidement sur une banquette sans bloquer l'allée et je reste assis adéquatement durant tout le trajet.
3. Je garde ma musique pour moi et je parle à voix basse avec mon voisin. Je ne prends aucune photo ou vidéo.
4. Je ne mange pas et je ne bois pas dans l'autobus. Cigarettes, cigarettes électroniques et drogues sont également interdites à bord de l'autobus.
5. Je ne lance aucun objet à l'intérieur et à l'extérieur de l'autobus.
6. Je garde l'autobus propre et en bon état et je ne touche à aucun mécanisme de l'autobus.
Le vandalisme n'est pas toléré et les coûts occasionnés par les dommages causés seront facturés à mes parents.
Je peux ouvrir la fenêtre de 10 cm avec la permission du conducteur et je garde les mains et la tête à l'intérieur du véhicule.
7. Il est interdit de transporter/échanger/consommer toutes substances prohibées.
8. Les bâtons de hockey, de baseball, les raquettes, les luges, les instruments de musique ainsi que tout autre objet aux dimensions non conformes sont interdits.
9. Je m'éloigne de l'autobus afin que le conducteur puisse bien me voir en tout temps.
Si je dois traverser la rue devant l'autobus, je m'éloigne de l'autobus et j'attends le signal du conducteur.
10. J'adopte un comportement et un langage respectueux avec mes camarades ainsi qu'avec le conducteur.
11. Le conducteur de l'autobus veille au bien-être et à la sécurité. Je le respecte et me conforme à ses consignes.
En cas d'accident ou de panne, j'écoute et je suis les instructions du conducteur et je collabore de mon mieux.
Je ne mets pas ma vie et celle des autres en danger et je respecte les règles de base de sécurité.
12. Je me rappelle que l'autobus est comme une extension de l'école et que je dois respecter le même code de vie.
13. Arrivé à destination, j'attends que l'autobus soit complètement arrêté avant de quitter mon banc. Les autres élèves et moi descendons les uns après les autres.
14. Je connais l'emplacement des sorties de secours.
15. Je dois sans hésiter et rapidement informer mes parents, mon enseignante ou mon enseignant, ou mon conducteur d'autobus si d'autres élèves ou moi sommes victimes d'intimidation.

Aucun geste de violence ne sera toléré aux arrêts et à bord de l'autobus scolaire.

Tout comportement inapproprié entraînera une suspension immédiate du transport.

Nombre d'avis « mineur »	Nombre de jours de suspension au droit du transport scolaire
Se déplace/Se lève Boit/Mange Bruit (tout son qui dérange les autres) Autre comportement mineur	
1	Aucune suspension
2	Aucune suspension
3	1 jour
4	3 jours
5	5 jours
6	Indéterminée

Nombre d'avis « majeur »	Nombre de jours de suspension au droit du transport scolaire
Physique Verbal Lance objets Consommation de produits prohibés Touche aux mécanismes de l'autobus / Destruction du matériel Autre comportement majeur	
1	5 jours
2 et plus	A déterminer

Places disponibles : Les places disponibles sont un accommodement accordé selon la disponibilité des places restantes dans l'autobus. Le service du transport ne procédera à aucune modification de parcours ni à aucun ajout d'arrêt et/ou de place pour accommoder ces demandes. Les places disponibles peuvent être retirées en tout temps pour diverses raisons telles que l'arrivée de nouveaux élèves en droit de transport, la modification d'un trajet ou le mauvais comportement à bord de l'autobus scolaire.

Je confirme avoir pris connaissance des règlements du transport. Je comprends que pour ma sécurité, celle de mes compagnons et celle de mon conducteur, je suis dans le devoir de respecter ces règlements dans leur intégralité.

Signature : _____ **Signature :** _____
Élève Parent ou tuteur

Tout élève doit respecter les règles de conduite et mesures de sécurité disponibles sur le site Internet de la CSSDGS dans l'onglet *Transport scolaire*. Les mesures disciplinaires sont applicables aux arrêts, à bord de l'autobus et au débarcadère. Nous vous invitons à en prendre connaissance et vous souhaitons une excellente année scolaire!

Pour plus d'information sur le transport scolaire, consultez le www.cssdgs.gouv.qc.ca/transport-scolaire
Vous pouvez nous contacter par téléphone au 514-380-8347 ou par courriel transport@cssdgs.gouv.qc.ca

Plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence

RECONNAÎTRE L'INTIMIDATION

- La répétition, la persistance de paroles et de gestes agressifs;
- Une inégalité des pouvoirs;
- L'intention de faire du tort;
- Des sentiments de détresse de la part de l'élève qui subit l'intimidation.



NOS PRIORITÉS :

1. La prévention
2. La sécurité sur la cour d'école, augmenter la visibilité des surveillants
3. Favoriser le lien d'appartenance
4. Diminuer la violence verbale.

MESURES PRÉVENTIVES

- ★ Présentation d'ateliers d'habiletés sociales dans toutes les classes par l'équipe de T.E.S. ainsi que le personnel enseignant au besoin et à la demande.
- ★ Cours de culture et citoyenneté québécoise.
- ★ Résolution de conflits avec les stratégies enseignées.
- ★ Policier interventionniste.
- ★ Brigade scolaire sur la cour des plus petits.
 - ★ Programme Hors-Piste
 - ★ Programme Moozoom



Tu veux dénoncer une situation ?

TOP SECRET

Élève : Parles-en à un adulte en qui tu as confiance.
Parent : Composez le 514-380-8899, poste 4211